



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2005</p>

L'an deux mille cinq, le 23 mars à 19 heures ;

Le Conseil Municipal de la Ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 mars 2005, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Adjoints ; Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, , Melles MARTIN, MÉLOT, M. DURAND ; M. SULTER, Mme KERSTING ; MM. SERNE, STEINBERG ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF.

Etaient absents : M. SERFATI (pouvoir à M. BERNE), M. QUENTIN (pouvoir à Mme PICAUD) ; M. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), Mme PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE).

Le Conseil a élu comme secrétaire : Mme FÉLICIER.



Mme FÉLICIER est élue secrétaire de séance à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG).



QUESTION ORALE

Mme Dominique LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de la culture et du tourisme, répond à une question de M. SERNE (Groupe des élu(e)s Verts), sur les mouvements sociaux au sein du personnel de la médiathèque et des bibliothèques.



Conseil municipal du 23 mars 2005

Question des élus verts portant sur la médiathèque et les bibliothèques de Vincennes

Monsieur le Maire,

Nous avons été alertés à plusieurs reprises par la situation du personnel de la Médiathèque et des bibliothèques de Vincennes.

Depuis quelques années le personnel des bibliothèques vous signale qu'il est en sous effectif et qu'il ne peut plus travailler dans des conditions satisfaisantes. Cette situation s'est aggravée depuis environ 1 an, c'est à dire depuis l'ouverture de la médiathèque *Cœur de ville* qui a généré une augmentation de la fréquentation et des prêts. Ainsi les chiffres recueillis font apparaître en 2004 une augmentation de 46% des documents prêtés (par rapport à 2003)

Et pourtant vous avez récemment opposé un refus à la demande des syndicats de recrutement de personnel supplémentaire ...

Ne conviendrait il pas de tirer les conclusions qui s'imposent au vu de l'augmentation de l'activité? En particulier donner au personnel les moyens de travailler dans des conditions satisfaisantes, ce qui impliquerait, compte tenu de l'évolution de la fréquentation pérenne, le recrutement de personnel statutaire permanent qualifié, et permettrait, par là même, d'affirmer l'attachement de la municipalité à un service public de qualité ?

Réponse de Madame LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de la culture et du tourisme, à la question orale de Monsieur SERNE, Conseiller municipal du groupe des Elus Verts de Vincennes

Vous venez de le rappeler, la médiathèque et le réseau des bibliothèques dans son ensemble, connaissent un succès tout à fait remarquable auprès du public vincennois.

Par rapport à l'année 2003, le nombre d'inscrits, 13 200 personnes, a progressé de 47 % en 2004 ; près de 30 % de la population fréquente aujourd'hui le réseau des bibliothèques.

Le nombre de prêts a, lui aussi, augmenté dans les mêmes proportions pour atteindre le chiffre de 470 000 prêts annuels.

Les nouveaux services connaissent également un vif enthousiasme : 270 sessions de formation à l'espace multimédia ont été organisées en 2004 (soit 1 900 personnes accueillies) et 14 500 vidéos prêtées de juin à décembre 2004.

Nous ne pouvons que tous nous réjouir de ce succès : j'y vois, quant à moi, un bilan tout à fait positif, d'une part pour la politique culturelle poursuivie par la municipalité, notamment dans le domaine de la lecture publique et, d'autre part pour la notoriété du bâtiment « Cœur de Ville » qui démontre au quotidien son utilité et son attractivité.

Parce que je suis attachée tout comme vous à un service public de qualité et afin de prendre en compte l'intensité du travail nécessaire pour faire face à ce succès, des mesures ont déjà été prises afin de donner au personnel « les moyens de travailler dans des conditions satisfaisantes », pour reprendre votre expression.

Ainsi, 7 postes permanents ont été créés en vue de l'ouverture de la médiathèque dans « Cœur de Ville » : 1 directeur du réseau, 1 vidéothécaire, 1 logithécaire, 2 assistants de conservation et 2 agents du patrimoine.

Par ailleurs, afin de prendre en compte les différentes absences du personnel notamment pour formation à la suite des réussites aux concours, 6 postes de vacataires ont été accordés en avril 2004 pour aider les équipes à assurer le service public et le rangement des collections à raison de deux jours par semaine, les mercredis et samedis c'est à dire ceux où la fréquentation du public est la plus importante. Trois d'entre eux ont été reconduits en 2005.

Enfin, 11 stagiaires ont été accueillis en 2004. Ils ont comptabilisé 242 jours de présence à la médiathèque. Tous ont participé aux tâches accomplies par les équipes : rangement, prêt et retour des documents, traitement des documents en plus de leurs tâches particulières d'études sur l'évolution du service : évolution du portail Léon@rd.

Nous avons également accordé de la souplesse dans la gestion du service à deux reprises : tout d'abord lors de son déménagement dans le bâtiment « Cœur de Ville », la bibliothèque centrale a fermé ses portes au public pendant plus de 2 mois - du 27 septembre au 2 décembre 2003 - afin de permettre aux équipes de s'installer dans des conditions apaisées dans leurs nouveaux locaux.

La vidéothèque, quant à elle, n'a proposé ses services qu'en juin 2004 pour tenir compte du délai nécessaire pour la constitution du fonds vidéo.

Vous pouvez donc constater toute l'attention et l'écoute dont nous faisons preuve depuis près de 2 ans dans la gestion de ce dossier.

Pour donner suite aux problèmes rencontrés par les équipes, Monsieur le Maire a rencontré une délégation du personnel représentant les équipes le jeudi 3 mars. Il a été décidé, lors de cette réunion, qu'un groupe de travail paritaire serait créé pour travailler sur les sujets d'actualité du réseau des bibliothèques : horaires d'ouverture du réseau, modification de la politique de prêts....

Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois le mercredi 16 mars afin de réfléchir sur la résolution des problèmes exposés par le personnel des bibliothèques.

Une nouvelle rencontre est prévue le jeudi 7 avril afin de continuer la réflexion et d'analyser ensemble les propositions formulées par les personnes du réseau des bibliothèques.

§

A 19h15, Monsieur le Maire procède à une suspension de séance afin de permettre à trois conseillers élus du Conseil municipal des enfants de présenter leurs projets et de faire part au Conseil municipal d'un certain nombre de remarques annexés au présent compte-rendu.

Reprise de la séance à 19h20 :

I- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

A 19h25, Monsieur le Maire procède à une nouvelle suspension de séance afin de permettre au Cabinet SCURE de faire une présentation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme.

Reprise de la séance à 19h50 :

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU).
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de prendre en considération un périmètre d'étude, rue de Fontenay, constitué des parcelles 56 et de 58 à 66 de la section cadastrale B en vue d'une rénovation urbaine.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la place de la Prévoyance au groupement d'entreprises Jean LEFEBVRE - CHADEL - AMICA pour un montant de 419 517,76 € et d'autoriser le Maire à signer les documents afférents.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter auprès du SIPPAREC l'attribution d'une subvention pour les travaux d'éclairage à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la place de la Prévoyance.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'aide financière relative aux espaces verts de proximité proposée par le Conseil général du Val-de-Marne pour les travaux de réaménagement du square Saint-Louis.
- ▷ **APPROUVE** le pré-programme d'aménagement des couvertures du RER qui fera l'objet d'une consultation organisée suivant une procédure négociée,

à l'unanimité, pour les dispositions concernant les couvertures 1 et 2 du RER proposées dans le pré-programme ;

à la majorité (4 voix contre : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) – 3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **pour les dispositions concernant la couverture 3 du RER proposées dans le pré-programme.**

- ▷ **PROCÈDE à la désignation des membres du jury chargé d'arrêter la liste des candidats admis à la négociation dans le cadre de la consultation pour le projet d'aménagement des couvertures du RER :**

(5 conseillers municipaux titulaires et 5 suppléants, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste)

Votants : 43

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 43

3 listes sont présentées et ont obtenu

Liste 1 "*Avec vous pour Vincennes*"

Titulaires :	Suppléants :		
M. VINDÉOU	M. QUENTIN)	
M. ZAGANELLI	Mme GUÉRILLON)	
Mme LE BIDEAU	Melle MARTIN)	35 voix
Mme PICAUD	M. DURAND)	
M. MACCOU	Mme FÉLICIER)	

Liste 2 "*Changer pour Vincennes*"

Titulaire :	Suppléant :		
M. MESLÉ	Mme PERROT)	4 voix

Liste 3 "*Le vert, c'est la vie*"

Titulaire :	Suppléant :		
Melle NICOLAS	M. SERNE)	4 voix

Sont élus membres du jury :

Titulaires :	Suppléants :
M. VINDÉOU	M. QUENTIN
M. ZAGANELLI	Mme GUÉRILLON
Mme LE BIDEAU	Melle MARTIN
Mme PICAUD	M. DURAND
M. MESLÉ	Mme PERROT

II- FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **ADOPTE**, à la majorité (7 voix contre : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **le budget primitif pour l'exercice 2005, qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour le budget principal de la ville à 102 827 660 euros et autorise le Maire à contracter les emprunts à hauteur de 11 700 000 euros.**

- ▷ **ADOPTE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2005, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 805 750 euros.**

- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2005, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 372 000 euros.**

- ▷ **FIXE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **les taux de la fiscalité directe locale pour 2005 à 12,48 % pour la taxe d'habitation, à 16,36 % pour la taxe sur le foncier bâti, à 15,99 % pour la taxe professionnelle, à 59,51 % pour la taxe sur le foncier non bâti.**

- ▷ **FIXE**, à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER), **le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2005 à 5,20 %.**

- ▷ **FIXE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **la redevance d'assainissement pour l'exercice 2005 à 13 centimes d'euro le m³ d'eau consommé.**

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, **une subvention d'un montant de 19 618 € à l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) au titre de l'année 2005.**

III- PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL

- ▷ Concernant la mise en œuvre du compte épargne-temps, **Monsieur le Maire met aux voix l'amendement qu'il propose visant à fixer le délai de réponse à apporter à un agent qui a fait une demande de congé au titre du compte épargne-temps à un mois minimum avant la prise du congé.** L'amendement est adopté, à l'unanimité.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **la mise en œuvre du dispositif du compte épargne-temps.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **les nouvelles modalités d'exercice du service à temps partiel sur autorisation.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 voix contre : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **les modifications du régime indemnitaire.**

IV- VIE ASSOCIATIVE ET JUMELAGES

LE CONSEIL

- ▷ **VOTE l'attribution de subventions communales aux associations sociales suivantes :**

à l'unanimité,

A.P.E.I "Papillons blancs de Vincennes"	2 500 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or	800 €
Association d'Entraide de l'Eglise réformée de Vincennes	1 600 €
Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne	450 €
Association des Paralysés de France	300 €
Association Maison Notre-Dame	5 900 €
Association œcuménique d'entraide	2 000 €
Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne (APAJH 94)	100 €

Association pour le développement de la Prévention et des soins dans le cadre de l'Intersecteur Deux du Val-de-Marne (APSIDE)	150 €
Association vincennoise d'accompagnement et d'aide aux soins palliatifs	150 €
Association vincennoise des membres de la Protection civile	1 600 €
Clefrançais	500 €
Club d'amitié et de partage	1 900 €
Couleurs du Sahel	200 €
Croix rouge française	6 500 €
Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	1 500 €
Équipe Saint-Vincent - groupe Saint-Louis de Vincennes	500 €
Fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque	150 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	150 €
Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes	100 €
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)	80 €
Maisons d'accueil L'Ilôt	1 135 €
Mutuelle des ouvriers et ouvrières aveugles	100 €
Potentielle	1 300 €
Restaurants du cœur - Relais du cœur du Val-de-Marne	2 000 €
Secours catholique	1 100 €
Société de Saint Vincent de Paul - Louise de Marillac	550 €
Union féminine civique et sociale - Section locale de Vincennes	600 €
Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM - Val-de-Marne)	400 €
Union pour la défense de la santé mentale	500 €
<i>à la majorité (7 voix contre : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG),</i>	
Association générale des familles	5 685 €

▷ **VOTE une première répartition des subventions municipales aux associations culturelles suivantes, à l'unanimité,**

	1 500 €
Amicale des artistes français	
Chœur "Chanter"	300 €
Chorale Saint-Louis de Vincennes	300 €
Club micronet Vincennes	2 000 €
Ensemble choral de Vincennes	300 €
	(exceptionnelle) 1 500 €
Groupe chansons tonalités	300 €

Harmonie municipale de Vincennes	2 000 €
La conférence au village	300 €
La Guirlande	(exceptionnelle) 500 €
La Ronde des Savoirs	300 €
Les échecs de Vincennes	2 000 €
Orgue et patrimoine de Saint-Louis de Vincennes	400 €
Société des amis de Vincennes	1 500 €
Théâtre de l'Inventé	(exceptionnelle) 3 000 €
Toutes latitudes	(exceptionnelle) 300 €
Union philatélique de l'est parisien	300 €
Vagabonds des arts	(exceptionnelle) 300 €
Vincennes aquarelle	150 €
Vincennes images (atelier de création audiovisuelle)	900 €
Vincennes patchwork	150 €

▷ **VOTE une première répartition des subventions municipales aux associations sportives suivantes, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG),**

1 ^{ère} Compagnie d'arc de Vincennes	3 500 €
Arts martiaux Vincennes "AMV"	2 800 €
Association vincennoise d'escalade	1 600 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	8 500 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	7 600 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	15 800 €
Club Bayard Équitation	2 500 €
Club olympique vincennois	44 000 €
Gym "V" pour tous	250 €
Jeux de boules de Vincennes	2 300 €
Les Dauphins de Vincennes	1 600 €
Moto-club de Vincennes	850 €
Musculation Vincennes club	300 €
Rugby club de Vincennes	28 000 €
Rythmique sportive vincennoise	4 200 €
Section municipale de gymnastique volontaire de Vincennes	200 €
Société vincennoise de lutte et de judo et de disciplines assimilées et de culture physique	13 800 €
Société vincennoise de savate et boxe française	3 300 €

Tennis de table vincennois	700 €
Union et Avenir de Vincennes	5 000 €
Vélo-club de Vincennes	7 500 €
Vincennes Athlétic	9 200 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	1 000 €
Vincennes Rock Club	200 €
Vincennes Volley club	49 600 €

- ▷ **VOTE une première répartition de subventions municipales aux associations de jeunesse suivantes :**
à l'unanimité,

Fêtes comme chez vous	1 000 €
Les échecs de Vincennes	(exceptionnelle) 600 €
Les fêlés du joystick	500 €
Mirabo sonic experiment	(exceptionnelle) 450 €
Rêves Paris - Ile-de-France	450 €

à la majorité (7 voix contre : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M.SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG - 2 abstentions : M. DURAND ; Mme SCHAAF),

Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges 300 €

à la majorité (4 voix contre : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; 3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M.SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG),

Scouts de France - Saint-Louis de Vincennes	200 €
Scouts et guides de France - Groupe Jacques-Deschamps	2 440 €

- ▷ **VOTE l'attribution de subventions municipales aux associations patriotiques suivantes, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG),**

ACPG-CATM et TOE - Section de Vincennes	1 800 €
Amicale des anciens de la 2 ^{ème} D.B - Section de Vincennes	600 €
Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs	270 €
Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes/ Association des officiers de réserve du Val-de-Marne (A.O.R.R.V/A.O.R.94)	300 €
AMOPA 94	150 €

Association des déportés internés et familles de disparus (ADIF - Val-de-Marne - Section de Vincennes - Fontenay-sous-Bois)	100 €
Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'EPSOR Vincennes	70 €
Association des victimes et rescapés des camps nazis de travaux forcés et réfractaires - Section de Vincennes	150 €
Association nationale des anciens d'Indochine (ANAI) - Section Val-de-Marne	500 €
Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire - Section de Vincennes - Outremer	400 €
Association nationale des membres de l'ordre national du mérite	300 €
Association Rhin et Danube - Section de Vincennes	300 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	710 €
Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés	600 €
Fondation de la France libre	400 €
Médaillés Militaires - 192 ^{ème} section	1 100 €
Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur - Comité de Vincennes - Fontenay	600 €
Souvenir français	750 €
	(exceptionnelle) 1 500 €
Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre - (UDIAC - Section de Vincennes/Saint-Mandé)	400 €
Union nationale des combattants - 70 ^{ème} section	1 000 €

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, les subventions suivantes dans le cadre des jumelages :
- au Club olympique vincennois, une subvention de 2 300 euros pour sa participation au tournoi de football à Tomar au Portugal,
 - à l'Amicale de la communauté portugaise de Vincennes, une subvention de 450 €, pour l'accueil de l'équipe de football de Tomar à l'occasion du tournoi de Pentecôte,
 - à la Chorale Saint-Louis de Vincennes, une subvention de 2 500 €, à l'occasion de la réception de la chorale Sainte-Elisabeth de Castrop-Rauxel du 5 au 7 mai.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association Amicale du personnel territorial de Vincennes par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 155 000 €.

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'Office municipal de l'information et des relations publiques de Vincennes par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 430 000 €.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association pour la diffusion des arts à Vincennes (ADAV) par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 30 000 €.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'Espace Daniel-Sorano par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 460 000 €.**
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association Festival AMERICA par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 22 000 €.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'Office du tourisme de Vincennes, par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 81 000 €.**
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association vincennoise d'aide à domicile (AVAD), par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 58 000 €.**
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association Clubs de loisirs et d'accueil des retraités de Vincennes par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 250 000 €.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et le Club olympique Vincennois, par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 44 000 €.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs**

pluriannuelle entre la Ville et le Rugby club de Vincennes, par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 28 000 €.

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et le Vincennes volley club, par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 49 600 €.
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz par lequel est notifié le montant de la subvention communale 2005 fixé à 308 500 €.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat, PACT de Vincennes, le montant de la subvention communale 2005 fixé à 24 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs annuelle entre la Ville et l'association VILCENA, le montant de la subvention communale 2005 fixé à 10 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs annuelle entre la Ville et l'association Festival Vingt Scènes et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville à l'association Musiques jeunes 94 et autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires à la bonne suite de cette affaire.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité le principe de recourir à des contrats de coréalisation avec des compagnies, des festivals ou autres organismes producteurs de spectacles et autorise le Maire à signer lesdits contrats.

V- MARCHÉS ET DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer le marché de travaux pour l'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise AMICA pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sans pouvoir excéder trois années et à

solliciter l'attribution d'une subvention auprès du SIPPAREC pour les travaux d'éclairage public.

- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le marché de travaux pour l'entretien des stades Léo-Lagrange et Léon-Bonvoisin avec la Société nouvelle Marcelle VILLETTE (SNMV) pour un montant forfaitaire annuel de 230 050,60 € et pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sans pouvoir excéder trois années.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le marché de travaux pour l'entretien de la voirie publique, produits blancs, avec l'entreprise SNTTP pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sans pouvoir excéder trois années.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le marché de travaux pour l'entretien de la voirie publique, produits hydrocarbonés, avec l'entreprise Jean LEFEBVRE pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sans pouvoir excéder trois années.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le marché de travaux pour la rénovation du réseau communal d'assainissement avec l'entreprise SADE pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sans pouvoir excéder trois années et à solliciter l'attribution de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour ces travaux.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer avec la Société TOURNOIS le marché du lot 8 « chauffage-ventilation-plomberie », pour un montant de 201 877,62 € TTC pour la tranche ferme, 29 421,60 € TTC pour la tranche conditionnelle 1 et 73 563,57 € TTC pour la tranche conditionnelle 2, relatif aux travaux de rénovation de l'école maternelle du Nord.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de remplacement des châssis des fenêtres du groupe scolaire Roland-Vernaudon avec la Société BARBIER afin de prendre en compte des modifications et des prestations supplémentaires d'un montant de 12 968,23 €.**
- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer les avenants suivants au marché de travaux de rénovation de l'école élémentaire du Sud :**
 - avec la Société PPS pour le lot n° 3 "peinture et revêtement de sol" , l'avenant n° 2 d'un montant de 22 824,42 € ;
 - avec la Société SCIERP pour le lot n° 2 "électricité", l'avenant n° 1 d'un montant de 4 190,40 € ;
 - avec la Société JACQMIN pour le lot n° 4 "faux plafonds", l'avenant n° 1 d'un montant de - 1 252,20 €.

▷ **PROCÈDE à la désignation des membres de la commission de délégation de services publics :**

(5 conseillers municipaux titulaires et 5 suppléants, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste)

Votants : 43

Blancs et nuls : 01

Suffrages exprimés : 42

3 listes sont présentées et ont obtenu

Liste 1 "*Avec vous pour Vincennes*"

Titulaires :	Suppléants :		
M. ZAGANELLI	M. PANNETIER)	
M. TROQUET	M. BENSOUSSAN)	
M. DEMEULANDRE	M. ROTA)	35 voix
Mme PICAUD	Mme OLIVIERI)	
M. MACCOU	M. DENHEZ)	

Liste 2 "*Changer pour Vincennes*"

Titulaire :	Suppléant :		
M. SULTER	Mme PERROT)	4 voix

Liste 3 "*Le vert, c'est la vie*"

Titulaire :	Suppléant :		
M. SERNE	M. STEINBERG)	3 voix

Sont élus membres du jury :

Titulaires :	Suppléants :
M. ZAGANELLI	M. PANNETIER
M. TROQUET	M. BENSOUSSAN
M. DEMEULANDRE	M. ROTA
Mme PICAUD	Mme OLIVIERI
M. SULTER	Mme PERROT

VI- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE EN ILE-DE-FRANCE

LE CONSEIL

- ▷ Concernant le plan de protection de l'atmosphère en Ile-de-France, **Monsieur le Maire met aux voix l'amendement proposé par le groupe des Élus Verts visant à émettre un avis défavorable.** L'amendement est rejeté, à la majorité (3 voix pour : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG – 4 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme PICAUD), Melle MÉLOT, M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF).
- ▷ **ÉMET**, à la majorité (3 voix contre : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG – 4 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER), **un avis favorable au projet de Plan de protection de l'atmosphère en Ile-de-France.**

VII- CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL

- ▷ Concernant les modifications à apporter au règlement intérieur du Conseil municipal, **Monsieur le Maire met aux voix**

l'amendement 1 proposé par le groupe des Élus Verts visant à ramener le délai de dépôt des vœux à 3 jours francs avant la séance du Conseil municipal.
L'amendement est adopté, à l'unanimité ;

l'amendement 2 proposé par le groupe des Élus Verts visant à permettre la transmission d'un vœu par voie électronique.
Est ajoutée la mention : "à l'adresse du secrétariat du Conseil municipal".
L'amendement est adopté à l'unanimité ;

l'amendement 3 proposé par le groupe des Élus Verts visant à permettre au groupe auteur d'un vœu de le défendre pendant cinq minutes avant le vote. L'amendement est rejeté, à la majorité (7 voix pour : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme PICAUD), Melle MÉLOT, M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF) ;

l'amendement 4 proposé par le groupe des Élus Verts visant à faire mention au procès-verbal de l'objet d'un vœu et du résultat du vote.
Est ajoutée la précision "du titre et de l'objet d'un vœu".
L'amendement est adopté à l'unanimité ;

l'amendement 5 proposé par le groupe des Élus Verts visant à prévoir un débat sur un vœu voté régi par les dispositions de l'article 19 du règlement intérieur du Conseil municipal. L'amendement est rejeté, à la majorité (7 voix pour : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme PICAUD), Melle MÉLOT, M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF) ;

l'amendement 6 proposé par le groupe des Élus Verts visant à annexer au procès-verbal le texte du vœu avec mention du résultat du vote. L'amendement est rejeté, à la majorité (7 voix pour : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme PICAUD), Melle MÉLOT, M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF) ;

l'amendement 7 proposé par le groupe des Élus Verts visant à faire mention au procès-verbal, pour chaque délibération ou sujet ayant fait l'objet d'un vote, d'une brève synthèse des échanges ayant eu lieu en séance. L'amendement est rejeté, à la majorité (7 voix pour : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme PICAUD), Melle MÉLOT, M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF) ;

l'amendement 8 proposé par le groupe des Élus Verts visant à ramener le délai minimum de dépôt des questions orales à 48 heures (hors dimanche et jours fériés). L'amendement est rejeté, à la majorité (7 voix pour : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme PICAUD), Melle MÉLOT, M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF) ;

l'amendement 9 proposé par le groupe des Élus Verts visant à permettre la transmission des questions orales par voie électronique.

Est ajoutée la mention : "à l'adresse du secrétariat du Conseil municipal".

L'amendement est adopté à l'unanimité ;

l'amendement 10 proposé par le groupe des Élus Verts visant à permettre un débat suite à la lecture d'une question orale, dans les conditions décrites à l'article 19 du règlement intérieur du Conseil municipal. L'amendement est rejeté, à la majorité (7 voix pour : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG – 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à

Mme PICAUD), Melle MÉLOT, M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF) ;

l'amendement 11 proposé par le groupe des Élus Verts visant à permettre la transmission des amendements par voie électronique.

Est ajoutée la mention : "à l'adresse du secrétariat du Conseil municipal".

L'amendement est adopté à l'unanimité ;

l'amendement 12 proposé par le groupe des Élus Verts visant à permettre à tout conseiller municipal de proposer des amendements aux délibérations en cours de séance. L'amendement est rejeté, à la majorité (7 voix pour : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG - 36 voix contre : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme PICAUD), Melle MÉLOT, M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF) ;

l'amendement qu'il propose visant à prévoir un exposé de l'intérêt local du vœu proposé et la mise en annexe au procès-verbal du vœu ayant fait l'objet d'un vote sur le fond. L'amendement est adopté, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG - 36 voix pour : M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI (pouvoir à M. BERNE), Melle MARTIN, M. QUENTIN (pouvoir à Mme PICAUD), Melle MÉLOT, M. DURAND ; M. WALCH, Mme PINÇON ; Mme SCHAAF) ;

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil municipal et notamment à l'article 7 relatif à la liste des commissions municipales.**
- ▷ **APPROUVE, à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) ; Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil municipal et notamment à l'article 23 relatif aux vœux soumis au vote du Conseil.**

- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité (4 voix contre : MM. MESLÉ (pouvoir à Mme KERSTING), SULTER, Mmes KERSTING, PERROT (pouvoir à M. SULTER) – 3 abstentions : Melle NICOLAS (pouvoir à M. SERNE), M. SERNE, M. STEINBERG), **Mme Dominique LE BIDEAU**, Adjointe au Maire chargée de la culture et du patrimoine, en tant que représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'association Festival Vingt Scènes.

- ▷ **PROCÈDE** au renouvellement des 8 représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'association Office municipal de l'information et des relations publiques de Vincennes suite à la démission, le 12 février 2005, de Monsieur François SAUNIER, Conseiller municipal :

(8 conseillers municipaux, au scrutin de listes)

Votants : 43

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 43

2 listes sont présentées et ont obtenu

Liste 1 "*Avec vous pour Vincennes*"

M. ROTA)	
M. PANNETIER)	
M. BENSOUSSAN)	35 voix
M. DENHEZ)	
M. QUENTIN)	
Melle MELOT)	

Liste 2 "*Changer pour Vincennes*" et "*Le vert, c'est la vie*"

M. MESLÉ)	8 voix
M. STEINBERG)	

Sont élus au sein du Conseil d'administration de l'association Office municipal de l'information et des relations publiques de Vincennes : MM. ROTA, PANNETIER, BENSOUSSAN, DENHEZ, QUENTIN, Melle MELOT, MM. MESLÉ et STEINBERG.

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 29 juin 2005 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00, le 24 mars 2005.

**Le Président,
Laurent LAFON.**

**La Secrétaire,
Louise FÉLICIER.**